

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU MERCREDI 10 JUIN 2009 A 18 H 30**

Présents : MM. Roger ORLANDO, Joël FOUILLER, Nathalie LE GO – MOULINAS, Pascal GROSJEAN, Véronique DEBUE, Eric PALMA, Annie EISELE, Pierre RICHARD, Annie BERAUDO, Patrice CATEL, Roland MAUREL, Michel PERILLIER, Virginie ALLEMAND, Régine KEDROFF, Françoise SCHMITZ, Stéphane SILVY, Stéphanie CARLIER, MM. Alain RIVOAL, Francis FAURE, Eric MASSEY, Patrick TRALONGO, MMES Sylvie BERTHIER, Michèle ROUBAUD, Ghislaine ROUBAUD et Anne GAGNIARD.

Absents excusés : Régine LUCIBELLO procuration à Pierre RICHARD,  
Christian DUVERGER procuration à Pascal GROSJEAN.

**1°) Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 28 avril 2009.**

Monsieur Alain RIVOAL émet des observations, notamment sur le point concernant la question n° 4 sur la Déclaration d'Utilité Publique, il est noté que le Groupe UMP s'est abstenu alors qu'il a voté contre. Il souhaiterait que le procès-verbal soit plus fidèle au débat. Monsieur le Maire dit que la modification sera effectuée.

Monsieur Francis FAURE revient sur la question des logements sociaux. Il précise que le terme « délinquance » n'a pas été prononcé, mais plutôt que les travaux ont été interrompus à cause de la découverte du jardin romain.

Plusieurs membres du Conseil Municipal confirment que ce qui est retranscrit reflète exactement ce qui a été dit.

Ont voté pour : Mme/M. ORLANDO, FOUILLER, MOULINAS GROSJEAN, DEBUE, PALMA, EISELE, RICHARD, BERAUDO, MAUREL, ALLEMAND V., KEDROFF, PERILLIER, SCHMITZ, CATEL, LUCIBELLO (pp), DUVERGER (pp), SILVY, CARLIER.

Ont voté contre : M. RIVOAL, FAURE,

Se sont abstenus : Mme/M. TRALONGO, GAGNIARD, BERTHIER, ROUBAUD M., MASSEY, ROUBAUD G.

**2°) Autorisation donnée au Maire dans le cadre de sponsor ou de participation financière**

Monsieur Alain RIVOAL demande des précisions sur le terme de cartes, car il est illégal de faire figurer de la publicité sur des documents administratifs.

Monsieur le Maire lui répond que la ville d'Avignon, par exemple, a utilisé ce procédé sur les tickets de parking municipaux.

Monsieur Alain RIVOAL lui dit que ce n'est possible que si la gestion du service a été concédée à une entreprise privée.

Monsieur Eric MASSEY prend la parole en tant que représentant de l'association des commerçants pour préciser que les commerçants du village seront, une fois de plus, sollicités financièrement.

Madame Véronique DEBUE prend la parole pour dire que le but est de faire des économies pour éditer les cartes et que tous les commerçants seront sollicités sans distinction. Par ailleurs, le Trésor Public a donné son accord, ce qui semble être une garantie de légalité.

Monsieur le Maire reprend la parole pour rappeler, qu'autour de la table, les membres ont la casquette d'élus et non de représentant d'associations quelles qu'elle soient.

Monsieur Alain RIVOAL tient à préciser que cette démarche est illégale pour un service public administratif.

Ont voté pour : Mme/M. ORLANDO, FOUILLER, MOULINAS GROSJEAN, DEBUE, PALMA, EISELE, RICHARD, BERAUDO, MAUREL, ALLEMAND V., KEDROFF, PERILLIER, SCHMITZ, CATEL, LUCIBELLO (pp), DUVERGER (pp), SILVY, CARLIER.

Ont vote contre : Mme/M. RIVOAL, FAURE, BERTHIER, ROUBAUD M., MASSEY, ROUBAUD G.

Se sont abstenus : Mme/M. CARLIER, TRALONGO, GAGNIARD.

### **3°) Convention de mise à disposition d'un local à une association**

Monsieur Eric PALMA prend la parole pour expliquer que l'association « le petit débrouillard » est une association loi 1901, à but non lucratif, créée en 1986, qui intervient auprès des enfants pour leur faire découvrir les sciences.

Il a lui-même rencontré en compagnie de la représentante de l'association, la Directrice de l'école, Madame ALLEMAND, qui est convaincue du bien-fondé de cette démarche avec cette association, qu'elle connaît déjà de réputation.

L'association interviendra gratuitement à l'école 10 séances dans l'année.

Madame Anne GAGNIARD s'interroge sur les personnes qui vont intervenir dans l'école.

Monsieur Eric PALMA précise qu'un professionnel interviendra avec plusieurs bénévoles.

Monsieur Patrick TRALONGO demande où est basée cette association et si elle va occuper le local à l'année.

Monsieur Eric PALMA dit que cette association a son siège social à MARSEILLE mais qu'elle intervient dans la France entière. Elle occupera le local à l'année.

Madame Ghislaine ROUBAUD demande pourquoi l'association va payer un loyer et elle se dit choquée par cette pratique. Elle craint que les associations caumontaises se sentent lésées si on favorise les associations extérieures qui payent un loyer.

Monsieur Alain RIVOAL dit que les associations caumontaises ont toujours été prioritaires et là, ça risque de causer un précédent.

Ont voté pour : Mme/M. ORLANDO, FOUILLER, MOULINAS GROSJEAN, DEBUE, PALMA, EISELE, RICHARD, BERAUDO, MAUREL, ALLEMAND V., KEDROFF, PERILLIER, SCHMITZ, CATEL, LUCIBELLO (pp), DUVERGER (pp), SILVY, CARLIER., GAGNIARD.

Ont vote contre : Mme/M. RIVOAL, FAURE, BERTHIER, MASSEY, ROUBAUD G.

Se sont abstenus : Mme/M. TRALONGO, ROUBAUD M.

### **4°) Travaux – Mission au C.A.U.E.**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet de construction d'un nouveau groupe scolaire.

En effet, la construction de logements sociaux va entraîner une augmentation de la population et donc, une augmentation du nombre d'enfants fréquentant l'école.

Une étude va être faite pour construire un nouveau groupe scolaire. Il faut lancer le projet maintenant pour pouvoir le réaliser assez rapidement.

Monsieur Patrick TRALONGO demande si la réserve foncière a été prévue.

Monsieur le Maire lui répond que le terrain se trouve derrière la crèche.

Madame Anne GAGNIARD se félicite que, pour une fois, les projets sont anticipés et qu'il ne faut attendre le dernier moment pour organiser la venue des nouveaux arrivants.

Monsieur Alain RIVOAL s'étonne d'entendre parler de la construction d'un nouveau groupe scolaire, alors que lors du débat d'orientation budgétaire, il n'en a jamais été question.

Monsieur Joël FOUILLER précise que, comme son nom l'indique, le débat d'orientation budgétaire parle de budget et que, tous les ans, on paye une subvention au C.A.U.E. Pour le moment, il est question uniquement d'une étude de faisabilité qui va coûter 2.700 € à la commune.

Monsieur Alain RIVOAL dit que la commune met la « charrue avant les bœufs » car elle va construire une école avant que les logements soient faits.

Monsieur le Maire lui répond que les logements seront faits d'ici 2 ans et l'école d'ici 4 ans.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Ont voté pour : Mme/M. ORLANDO, FOUILLER, MOULINAS GROSJEAN, DEBUE, PALMA, EISELE, RICHARD, BERAUDO, MAUREL, ALLEMAND V., KEDROFF, PERILLIER, SCHMITZ, CATEL, LUCIBELLO (pp), DUVERGER (pp), SILVY, CARLIER., TRALONGO, GAGNIARD, MASSEY, ROUBAUD G.

Se sont abstenus : Mme/M. RIVOAL, FAURE, BERTHIER, ROUBAUD M.

### **5°) Urbanisme : Participation aux voiries et réseaux**

Monsieur Patrick TRALONGO demande des précisions sur cette taxe car il dit que les pétitionnaires de permis de construire doivent déjà s'acquitter de la T.L.E. et que cette nouvelle taxe risque de faire doublon.

Monsieur Alain RIVOAL dit qu'en 2007, le Conseil Municipal avait déjà voté une taxe sur l'équipement qui doit être payées par le lotisseur ou par le vendeur du terrain. Madame Ghislaine ROUBAUD confirme.

Monsieur le Maire dit qu'il va faire rechercher cette délibération.

Monsieur Pascal GROSJEAN précise que cette délibération doit être votée de manière générale sur le principe et à chaque fois qu'il y aura un projet d'extension de réseau précisant le métrage et le coût, il faudra délibérer.

Monsieur Patrick TRALONGO dit que cette taxe va être difficilement applicable.

Monsieur Eric MASSEY évoque sa crainte de faire fuir les candidats qui veulent s'installer à CAUMONT SUR DURANCE à cause de l'accumulation des taxes et des impôts.

Monsieur le Maire précise que le Grand Avignon a déjà voté cette taxe et, par souci de conformité, chaque commune adhérente doit délibérer pour l'appliquer sur le territoire de sa commune.

Ont voté pour : Mme/M. ORLANDO, FOUILLER, MOULINAS GROSJEAN, DEBUE, PALMA, EISELE, RICHARD, BERAUDO, MAUREL, ALLEMAND V., KEDROFF, PERILLIER, SCHMITZ, CATEL, LUCIBELLO (pp), DUVERGER (pp), SILVY, CARLIER.

Ont voté contre : Mme/M. RIVOAL, FAURE, BERTHIER, ROUBAUD M.

Se sont abstenus : Mme/M. TRALONGO, GAGNIARD, MASSEY, ROUBAUD G.

## **6°) Urbanisme : convention avec MISTRAL HABITAT pour la réalisation de plusieurs opérations**

Monsieur Pascal GROSJEAN expose les différents projets.

La commune de CAUMONT SUR DURANCE, dans le cadre de son développement, à un besoin important de logements à loyers maîtrisés (pour les jeunes ménages ou les personnes à faible revenu) et de logements en accession à la propriété.

Actuellement 6 logements communaux répondant à ces critères sont disponibles alors que 360 seraient nécessaires. Pour cela, la commune entend rattraper sensiblement son retard en proposant un projet ambitieux qui se déroulera en 3 phases.

1<sup>ère</sup> Phase – Réalisation sur la place Jean Jaurès d'un bâtiment susceptible d'accueillir une activité commerciale et quelques logements aux étages.

2<sup>ème</sup> Phase – Réhabilitation complète du bâtiment « La Véranda » avec la création de locaux publics au rez-de-chaussée (bibliothèque, salle communale) et de logements à l'étage. Mise en valeur des espaces extérieurs « Mairie ».

3<sup>ème</sup> Phase – Création de logements locatifs en contre bas de la place Jean Jaurès et en limite Est du terrain. Après modification du POS actuel, en accord et suivant les modalités du PPRI Durance bientôt opposable.

Les trois opérations successives seront réalisées en tenant compte des approches qualitatives, environnementales, de mixité et intergénérationnelle.

Pour cela la commune de CAUMONT SUR DURANCE décide de confier à MISTRAL HABITAT (OPH Etablissement Public à caractère industriel et commercial) la réalisation des opérations, ainsi que la gestion des logements locatifs. Les modalités définitives et les différentes conventions seront déterminées ultérieurement.

Madame Ghislaine ROUBAUD demande si la commune aura un droit de regard sur les locataires. Le Maire confirme.

Elle demande combien il est prévu de logements. Monsieur Pascal GROSJEAN lui répond entre 17 et 20.

Monsieur le Maire précise que le bâtiment de l'école actuelle sera transformé en maison de retraite.

Monsieur Pascal GROSJEAN précise qu'il faut attendre le P.P.R.I. (plan de prévention des risques inondations). Ce document devrait être opposable cet été. S'il n'autorise pas la construction des logements sociaux à l'endroit prévu, en contrebas du Faubourg St Sébastien, d'autres terrains sont disponibles.

Monsieur Eric MASSEY demande pourquoi c'est MISTRAL HABITAT qui a été choisi. Monsieur Pascal GROSJEAN lui répond que c'est ce bailleur qui a donné les meilleurs conseils et fait les propositions les plus intéressantes pour la commune.

Madame Sylvie BERTHIER demande si c'est MISTRAL HABITAT qui gère la résidence du docteur AYME à CAVAILLON.

Madame Anne GAGNIARD demande si la commune a un droit de regard sur l'attribution des logements.

Monsieur Alain RIVOAL dit que les bailleurs sociaux obéissent à une loi étatique : l'attribution se répartit comme suit : ¼ pour le Préfet, ¼ pour la commune, et la moitié restant au bailleur social.

Ont voté pour : Mme/M. ORLANDO, FOUILLER, MOULINAS GROSJEAN, DEBUE, PALMA, EISELE, RICHARD, BERAUDO, MAUREL, ALLEMAND V., KEDROFF, PERILLIER, SCHMITZ, CATEL, LUCIBELLO (pp), DUVERGER (pp), SILVY, CARLIER, TRALONGO, GAGNIARD, MASSEY, ROUBAUD G.

Se sont abstenus: Mme/M. RIVOAL, FAURE, BERTHIER, ROUBAUD M.

### **7°) Personnel – Paiement du 13<sup>ème</sup> mois**

Le 13<sup>ème</sup> mois payé aux employés municipaux a toujours été versé sur le salaire du mois de décembre.

Il est proposé au Conseil Municipal d'avancer le paiement au mois de novembre pour faciliter les achats de fin d'année.

Voté à l'unanimité.

### **8°) Personnel – emplois saisonniers**

Pour le bon fonctionnement des services pendant la période estivale, il convient de renouveler pour 6 mois, du 15 juin au 15 décembre 2009, les emplois saisonniers comme suit :

- 2 postes d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe à temps complet,
- 2 postes d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe à temps complet,
- 10 postes d'adjoints d'animation à temps complet.

Voté à l'unanimité.

### **9°) Jardin Romain – Modification de la grille tarifaire**

Madame Françoise SCHMITZ demande aux membres du Conseil Municipal de délibérer sur la possibilité de vendre des glaces au jardin romain.

Deux tarifs sont proposés : 1 € et 1,50 €.

Voté à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de rajouter une question à l'ordre du jour suite à une réunion avec la Caisse d'Allocations Familiales qui s'est tenue la veille et qui modifie les tarifs des Centre de Loisirs et de la crèche en fonction du quotient familial.

### **10°) Finances : Modification des tarifs au Service des Sports**

Joël FOUILLER prend la parole pour expliquer les modifications tarifaires imposées par la CAF qui doivent être appliquées au tard le 1<sup>er</sup> septembre 2009.

TRANCHES DE QUOTIENT FAMILIAL calculé par la CAF en fonction des ressources des familles	TARIF ALSH		TARIFS SEJOURS			
	Ancien tarif	Nouveau tarif	Ancien tarif	Nouveau tarif/jour	Ancien tarif	Nouveau tarif/jour
Jusqu'à 600 €	8	6	150	25	200	35
De 601 à 1000 €	8	8	150	30	200	40
De 1001 à 1700 €	8	10	150	35	200	45
Au-dessus de 1701 € et non caumontois	8	12	150	40	200	50

Voté à l'unanimité.

### **QUESTIONS DIVERSES**

- Monsieur le Maire intervient pour répondre à Monsieur Alain RIVOAL sur la demande de l'arrêté d'attribution de la subvention de la Région pour l'achat de la propriété des Hermas. On lui fournira dès que possible.
- Monsieur le Maire explique qu'il avait demandé, peu après son élection, un audit à la Chambre Régionale des Comptes. Sa demande a été entendue et l'audit va être réalisé. Il a commencé la semaine dernière et les premiers résultats seront dévoilés courant juillet.
- Monsieur Pascal GROSJEAN intervient sur les travaux de la Route de CAVAILLON. Un avenant présenté par l'entreprise AXIMA a été refusé par la commune. En conséquence, l'entreprise a arrêté les travaux et les espaces verts prévus ne sont pas finis. Cette partie est pourtant prévue dans le marché et, de ce fait, la réception ne peut pas être prononcée.
- Monsieur Patrick TRALONGO intervient pour dire que le revêtement du Chemin des Agas est très endommagé et qu'il faudrait arrêter l'hémorragie pour éviter qu'il se dégrade encore. Madame Régine KEDROFF lui répond que si on refait le revêtement, ça incitera peut-être les automobilistes à rouler plus vite. Il lui répond qu'il n'a pas demandé de refaire l'enrobé mais plutôt éviter qu'il se dégrade.
- Il demande ensuite où en est le problème du logement prêté suite à un relogement. Monsieur le Maire l'informe que les locataires vont bientôt quitter le logement puisqu'ils ont acheté une maison. Il précise quand même le propriétaire de la maison sinistrée payait le loyer à la commune.
- Monsieur Eric MASSEY demande pourquoi les candélabres sont restés allumés si longtemps. Monsieur le Maire lui répond que ceci était la conséquence d'un mouvement de grève des agents d'EDF. Un courrier d'EDF a précisé que la consommation électrique de cette période ne sera pas facturée aux communes. Monsieur le Maire précise que, de plus, les compteurs électriques des particuliers ont été connectés sur les heures creuses, à leur bénéfice.
- Joël FOULLER prend la parole pour indiquer qu'un courrier lui a été adressé pour solliciter une aide du Conseil Municipal concernant 2 jeunes caumontois sélectionnés par leur fédération à une compétition internationale. Elle aura lieu en Angleterre les 31 juillet, 1<sup>er</sup> et 02 août 2009. Madame Anne GAGNIARD souhaite connaître les revenus des parents avant de se prononcer.

Monsieur Alain RIVOAL demande que cette question soit reportée à un prochain Conseil Municipal.

Monsieur le Maire obtempère et déclare que ce point sera examiné lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

- Monsieur Eric PALMA souhaite répondre à quelques erreurs relevées dans la newsletter du groupe UMP, et notamment sur les résultats de l'exercice budgétaire 2008.

Monsieur Eric MASSEY conclut en disant que l'audit de la Chambre Régionale des Comptes rétablira la vérité sur la situation financière de la commune.

Plus personne ne souhaitant prendre la parole, Monsieur le Maire lève la séance à 20 h 15.

Le Maire,  
Roger ORLANDO.